

24 Juin 2021

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail **CRS.**



<http://fasmi.fr/>

Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.

ORDRE DU JOUR DU CHSCT CRS

1. Procès-verbal du CHSCT du 25 mars 2021
2. Vote pour visite de site du CHSCT CRS

Pour communication

1. Bilan annuel de prévention 2020 – périmètre DCCRS
2. Point de prévention docteur Foullon actualité DCCRS
3. Bilan RPS national (Sylvie Henaff) 2020
4. Bilan RPS zonaux 2020
5. Présentation projet CRS 08
6. Rapport délégation d'enquête DRCPN suite accident industriel Lubrizol

Questions diverses

Ce Jeudi 24 Juin 2021 s'est tenu le CHSCT CRS présidé par Mme Pascale REGNAULT- DUBOIS, Directrice Centrale des CRS, ses collaborateurs (SDIR, SDRH, SDSO) et le Docteur Florence FOULLON, Médecin-chef, Service médical de prévention et santé au travail.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 09h00

Mme Pascale DUBOIS, Présidente du CHSCT CRS / Directrice centrale des CRS a ouvert la séance en adressant un mot de condoléances et de soutien pour la CRS 47 et notre collègue défunt.

Pour approbation

1. Procès-verbal du CHSCT du 25 Mars 2021 : **Approuvé à l'unanimité**
2. Vote pour visite de site du CHSCT CRS : Sites proposés : Massy et Chilly-Mazarin

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu CHSCT CRS

Du 24 Juin 2021

Pascal FOUCHARD, Directeur zonal des CRS Ile de France : le PC Chilly-Mazarin est transféré à Massy Bleu, toute la compagnie autoroutière occupera Massy bleu.

Le projet est de réhabiliter Massy Hôtel pour préserver notre capacité de logement.

La CFE CGC propose la visite du PC autoroutier de Chilly Mazarin et la CASIF Massy

La FASMI : La CASIF Massy et le cantonnement Massy

Suite absence d'accord, la délégation UNSA FASMI SNIPAT propose le cumul des visites, permettant de consacrer un temps pour chacun des sites qui, de toutes façons, sont complémentaires en termes de gestion dans le futur.

La Direction Centrale n'y voit aucun inconvénient

La proposition fait l'objet d'un Vote Favorable à l'unanimité

Pour communication

1 Bilan annuel de prévention 2020 – périmètre DCCRS.

Sur la présentation du bilan annuel, il ressort des problèmes d'effectifs récurrents, pour l'ensemble des corps des CRS, des officiers au personnel de soutien.

2 Point de prévention docteur Foullon actualité DCCRS.

Le docteur Foullon nous confirme que la fin de la pandémie est proche, pour autant il faudra rester vigilant, le port du masque reste un moyen de protection, à l'heure actuelle le variant Delta inquiète.

L'UNSA FASMI SNIPAT interpelle le docteur Foullon sur la position administrative d'un agent déplacé en cas de blessure et ou de maladie. En effet, le code du travail stipule « est considéré comme accident de travail, quelle que soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »

Ainsi, le CITIS devrait être enclenché dès lors qu'un agent est en déplacement, La commission de réforme étant la seule instance à pouvoir statuer en premier recours sur l'imputabilité au service de l'accident. Le CITIS est un droit du à l'agent.

3 Bilan RPS national (Sylvie Henaff) 2020

Mme Henaff a présenté son rapport, il ressort une baisse sensible des arrêts de travail (5COB/CMO) pour les personnels actifs. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec les missions des compagnies mais aussi la situation du pays, la pandémie ayant réduit le nombre de mouvements sociaux, les Grosses manifestations. Cette analyse ne s'applique pas aux PATOE qui par la baisse des effectifs, une population vieillissante, a vu monter de manière importante les CMO et COB.

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu CHSCT CRS

Du 24 Juin 2021

Les causes sont connues, le manque d'effectifs et l'emploi par ½ Cie intensifie le besoin de personnels de soutien, les risques liés à une surcharge de travail, des périodes de déplacement, de plus en plus importantes, le cumul des repos non pris, le nombre de postes vacants, la difficulté de faire du recrutement dans la filière technique au sein de la DCCRS.

Mme Henaff porte à notre attention que le nombre de jours de repos non pris à baisser de manière importante, preuve que les fonctionnaires ont bénéficié de périodes de repos, et ce sur l'ensemble des Compagnies, cet exposé ne peut être confirmé, avec la création du compte historique de jours de repos, la notion de temps de repos a été défléchie des FIP des agents mais les droits à repos restent les mêmes.

4 Bilan RPS zonaux 2020

Chaque Directeur zonal a présenté son bilan RPS, il s'avère que la quasi-totalité des Compagnies a réussi à réunir une cellule de veille RPS, un rappel sera fait pour celles qui n'ont pas effectuées cette réunion en 2020. L'UNSA FASMI SNIPAT indique que certaines compagnies n'ont plus d'assistant de prévention (arrêt maladie) depuis plusieurs mois, de ce fait le suivi RPS, PP2R et la préparation du DUERMI 3ème générations ne peut être effectuée correctement.

Pourquoi ne pas nommer un adjoint à l'assistant de prévention et lui attribuer le crédit temps pour parer à l'absence du titulaire ?

Mr JEULAND tient à rappeler que le temps ne pourrait être dédié à une autre personne que celle définie par l'attribution initiale et la mise en œuvre de sa fiche de poste

5 Présentation projet CRS 08

Communication de la note de service de la CRS 8 : tout était basé sur le volontariat, puis un appel d'offre au sein de la maison CRS, tous les candidats ont été évalués, actuellement les agents sont en formation pour être opérationnel dès le 2 juillet. La CRS 8 n'a pas eu de budget spécifique.

Pour les personnels de soutien, et après les réunions préparatoires de début d'année, il a été demandé un état du nombre de d'agent au 01/09/2020 pour avoir une vision globale des besoins dans chacune des catégories de personnels.

Pour la filière administrative, au 1^{er} septembre le volume de personnels se définis sur 3 Secrétaires Administratives + 4 Adjointes Administratives.

Pour la filière Technique, il y aurait 3 Ouvrier d'états Cuisiniers ou Adjointes Techniques Principal Option Cuisine + 16 Adjointes Techniques.

Un renfort d'effectifs est prévu par le biais de la mobilité :

+ 2 Adjointes Administratives

+ 4 Ouvriers Cuisiniers ou Adjointes Techniques Principal Option Cuisine

+ 5 Adjointes Techniques restauration

+ 1 Adjoint Techniques mécanicien

Un recrutement est également envisagé

- 1 poste Ouvriers Cuisiniers ou Adjointes Techniques Principal Option Cuisine

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu CHSCT CRS

Du 24 Juin 2021

- 4 postes Adjoints Techniques restauration

Finally ces arrivées permettraient de pouvoir assurer la restauration et le suivi administratif de cette nouvelle structure. Les personnels de soutien conserveront les modalités d'emploi, et le rythme de travail qu'ils avaient précédemment.

Des réunions bilatérales, avec les partenaires sociaux qui voudront bien y participer, auront lieu après ce CHSCT CRS.

6 Rapport délégation d'enquête DRCPN suite accident industriel Lubrizol

Est indiqué l'identification des personnes vulnérables, nous sommes totalement contre ce « fichage ».

Un point sur les sites classés Seveso sera fait éventuellement dans un prochain CHSCT

Un travail pour classer nos sites CRS afin de « brouillage google »

Questions diverses UNSA FASMI SNIPAT

- La délégation UNSA FASMI SNIPAT souligne qu'il n'existe pas d'indicateurs quantifiant la mise en cause pénale des collègues. Cette situation d'ailleurs est de plus en plus fréquente de nos collègues.

Réponse DCCRS : c'est un sujet qui nous tient à cœur en effet et nous sommes très attentifs à ces situations. Nous allons réfléchir à cette demande et reviendront vers vous afin de voir la possibilité de l'intégrer ou non comme indicateur, surtout que la SDIR accompagne ces collègues.

- Contrôle administratif des agents en arrêt maladie
M. Jeuland, sous directeur de la SDIR va rédiger un télégramme de rappel des règles encadrant ce type de contrôle afin d'éviter des dérives sur le port de tenues uniformes des « contrôleurs ». De plus il rappelle que seuls les fonctionnaires actifs de la Police Nationale peuvent être contrôlés par la hiérarchie, les personnels de soutien sont exclus de ce type de contrôle. (Article 12 du RGEPN Annexe 2)
- Respect du secret médical : trop de collègues sont victimes de la violation du secret médical, nous souhaiterions un rappel des règles de confidentialités.
 La direction Centrale est favorable à un rappel des règles. les documentations transmises par les fonctionnaires devraient être mieux protégées et la confidentialité de traitement de ces données doit être remémorée aux services afin que dans l'avenir il n'y ait plus de problème de violation du secret médical

UNSA FASMI
 25 rue des Tanneries
 75013 PARIS



Compte-rendu CHSCT CRS

Du 24 Juin 2021

POINT 4 RPS ZONAUX : Sur les indicateurs RPS et notamment les arrêts maladies : l'emploi et les missions de servitudes sur Paris sont générateurs d'épuisements. Certains postes ne sont plus ouverts au mouvement général donc l'indicateur « mutation » est erroné ;
La Présidente du CHSCT CRS va demander à ses services comment ces indicateurs peuvent être modifiés, et sur l'emploi parisien nous sommes en effet très attentifs.

Salles de repos de CRS autoroutières Paris : M. FOUCHARD, DZ CRS Paris, indique vouloir engager des travaux dans les salles dites de repos dans les compagnies autoroutières en commençant par les 4 PC autoroutiers.

M. LABALME DZ Ouest : démarche de systématiser en retour de DP la présence du SSPO.

Problématiques zone Sud EST : Mme la Directrice Centrale évoque 2 sujets :

* la CRS 45, nous attendons les conclusions de la mission IGPN, et à l'issue je prendrai ma décision. Je souhaite que le climat s'apaise. Le DGPN sera aussi destinataire.

* la CRS 34, j'ai tenu à ce qu'une enquête de commandement soit diligentée en interne. Les conclusions de l'enquête ont été envoyées au DGPN et j'attends sa réponse.

Monsieur REBOURG, Directeur Zonal Adjoint zone EST, évoque la demande de prise en compte dans les indicateurs RPS du nombre de report de repos et non plus que les rappels au service dans les compagnies autoroutières. Sur le suivi des blessés le procédé est amené à évoluer.

Application de l'APORTT :

Neutralisation : La règle est que tout agent ayant participé à un déplacement doit pouvoir bénéficier de la neutralisation à compter du premier jour et au prorata des jours de repos acquis.

Décompte des heures : le commandant doit veiller à faire effectuer la DMJ à l'ensemble de ces effectifs, pour ce faire lors d'un retour de mission il peut décider de faire effectuer des formations, de e-formations, de l'entretien et du reconditionnement de matériels, bref il doit faire en sorte de ne pas décompter des HR aux agents.

Repos en déplacement : Est considéré comme période de 7 jours de référence pour le droit à repos en déplacement la période d'emploi à compter du dernier jour de repos.

Temps de repos journalier : Le temps de repos journalier de 11 heures doit être la règle, dans le cadre d'un emploi connu le lendemain, le SG en accord avec la synergie doit tout mettre en œuvre pour permettre aux agents de bénéficier de leurs droits à repos. Le principe d'un retour de déplacement ne doit pas déroger, et les emplois des personnels à J-1 doivent permettre la remise en état des locaux libérés et respectés les obligations de l'APORTT.

Monsieur Fouchard fait part d'un plan de remplacement de guérite nationale dont une sur la zone Paris

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu CHSCT CRS

Du 24 Juin 2021

M. Jeuland(SDIR DCCRS): la période de neutralisation est acquise afin de liquider les droits eux même acquis lors de DP. Les règles de l'APORTT aussi rentrent en jeu, sera examiné dans le détail le sujet des collègues écartés des neutralisations. Il invite les partenaires sociaux à lui faire remonter des cas précis afin d'y apporter une réponse.

Les dossiers CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) sont transmis aux SGAMI et au MIR, la DCCRS n'est pas informée.

Le docteur LAMOUR de la DCCRS part à la retraite, un médecin suppléant pourrait être placé mais sans certitude.

Madame la Présidente du CHSCT CRS –directrice centrale réitère sa volonté de tendre vers la chambre individuelle, mais il ne peut être écrit que ce soit la règle en fonction des missions et des contraintes, **les contraintes budgétaires d'une part et les missions ne le permettent pas toujours.**

CRS 43 : le cantonnement de Chalon sur Saône est très vieux, un gros souci a été constaté sur le bloc féminin mais le reste du cantonnement est **acceptable dans le cadre d'un cantonnement de circonstance, un effort sera fait mais son état est correct pour son âge.**

Sur le cantonnement de l'Ariane nous avons eu un couac. Le système d'incendie a été défaillant suite à une pièce cassée. L'alarme incendie se déclenche au poste, **c'est le chef de poste qui doit effectuer le tour du casernement pour s'assurer que les occupant ont bien quittés les locaux**

Le prochain CHSCT aura lieu le 4 novembre 2021

Fin de séance : 18h05

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

